

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BLUE SOLUTIONS

Société anonyme au capital de 144 191 580 euros
Siège social : Odet – 29500 Ergué-Gabéric
421 090 051 R.C.S. Quimper
INSEE : 421 090 051 00028

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'administration se propose de les réunir **le vendredi 3 juin 2016, à 8 heures 30**, Tour Bolloré, 31-32, quai de Dion Bouton, à Puteaux (92 800) en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

— Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Président sur le contrôle interne - Rapports des Commissaires aux Comptes – Présentation et approbation des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2015 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

— Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ; quitus aux Administrateurs

— Affectation du résultat

— Approbation des conventions et engagements réglementés

— Renouvellement de mandats d'administrateurs

— Nomination d'un administrateur

— Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes Titulaire

— Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes Suppléant

— Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration

— Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Gilles Alix, Directeur Général

— Pouvoirs à conférer

L'avis préalable de réunion comportant le texte des résolutions a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 6 avril 2016 et aucune demande d'inscription de projet de résolutions ou de points à l'ordre du jour n'a été adressée à la Société dans des conditions prévues par les articles R.225-71 et R.225-76 du Code de commerce.

A) Formalités préalables pour assister à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance est subordonné à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 1^{er} juin 2016 à zéro heure) :

– soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CIC c/o CM-CIC Titres, Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives.

– soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.

L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité doit être jointe au formulaire de vote à distance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission adressée, par l'intermédiaire habilité, à CIC c/o CM-CIC Titres-Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 1^{er} juin 2016 à zéro heure, heure de Paris pourront, dans les conditions rappelées ci-dessus, participer à l'Assemblée.

B] Modes de participation à l'Assemblée générale

1. Pour les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée générale, une carte d'admission à cette Assemblée sera délivrée par CM-CIC Titres de la façon suivante :

– **aux propriétaires d'actions nominatives** : demander une carte d'admission auprès de CIC c/o CM-CIC Titres Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex, ou se présenter le jour de l'Assemblée au guichet prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;

– **aux propriétaires d'actions au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titre, de transmettre une attestation de participation à CIC c/o CM-CIC Titres Service Assemblées 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission.

L'attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale et souhaitant voter à distance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires pourront :

– **pour les actionnaires nominatifs** : renvoyer le formulaire unique de vote à distance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation à l'adresse suivante : CIC c/o CM-CIC Titres -Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex ;

– **pour les actionnaires au porteur** : demander le formulaire unique de vote à distance ou par procuration à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits ou par lettre adressée auprès de la Direction Juridique de la Société, 31-32, quai de Dion Bouton, - 92811 Puteaux Cedex ou auprès de CIC c/o CM-CIC Titres -Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex ;

Cette demande de formulaire devra pour être honorée, être parvenue à CIC c/o CM-CIC Titres Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex ou à la Direction Juridique au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale, soit le 27 mai 2016.

Le formulaire unique de vote à distance (formulaire unique avec formule de procuration) dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur) devra être renvoyé à CM-CIC Titres ou à la Direction Juridique de la société (aux adresses indiquées ci-dessus).

Les votes à distance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir (3) trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, soit le 31 mai 2016, à la Direction Juridique de la Société ou chez CM-CIC Titres (aux adresses indiquées ci-dessus).

3. Conformément aux dispositions de l'Article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être également effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– **Pour les actionnaires au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification, garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance auquel elle s'attache, à l'adresse électronique suivante MANDATS-AG@cmcic.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– **Pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification, garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance auquel elle s'attache, à l'adresse électronique suivante MANDATS-AG@cmcic.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CIC c/o CM-CIC Titres -Service Assemblées - 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise Cedex ; (ou par fax au 01 53 48 77 89).

Seules les notifications de désignation ou de révocation exprimées par voie électronique, dûment complétées, et le cas échéant confirmées par l'intermédiaire financier et réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée générale à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée, soit le 31 mai 2016.

4. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée. Il peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

C] Droit de communication des actionnaires

– Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés au plus tard sur le site de la Société www.blue-solutions.com à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée générale.

– Les documents devant être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale seront disponibles dans les délais légaux à la Direction Juridique de la Société Blue Solutions 31-32, quai de Dion Bouton, 92 811 Puteaux Cedex.

*Pour avis
Le Conseil d'administration*

1602015